

Vue d'ensemble  
Fiches thématiques

Annexes <

### A

**AAH** (allocation aux adultes handicapés) : créée en 1975, elle est destinée à apporter une aide financière aux personnes handicapées, âgées de 20 ans ou plus, disposant de revenus modestes (*cf.* fiche 15).

**ACS** (aide au paiement d'une assurance complémentaire de santé) : créée en 2005, elle permet aux personnes dont les ressources sont comprises entre le plafond de ressources de la CMU-C et ce plafond majoré de 35 % de bénéficier d'une réduction sur un contrat d'assurance complémentaire santé souscrit auprès d'un organisme complémentaire. Cette réduction varie selon l'âge (*cf.* fiche 23).

**ADA** (allocation pour demandeur d'asile) : créée par la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile, elle remplace, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015, pour les demandeurs d'asile, les étrangers couverts par la protection temporaire et les étrangers victimes de proxénétisme ou de traite des êtres humains, l'ATA et l'allocation mensuelle de subsistance (AMS), versée auparavant aux demandeurs d'asile hébergés dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) est chargé de la gestion de cette allocation dont le paiement est assuré par l'Agence de services et de paiement (*cf.* fiche 14).

**AER-R** (allocation équivalent retraite de remplacement) : créée en 2002, cette allocation chômage du régime de solidarité s'adresse aux demandeurs d'emploi qui totalisent le nombre de trimestres de cotisation à l'assurance vieillesse requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein mais n'ont pas atteint l'âge minimum légal pour partir à la retraite (*cf.* fiche 13). Cette allocation a été supprimée le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et remplacée par l'allocation transitoire de solidarité de remplacement (ATS-R). Toutefois, les personnes dont les droits à l'AER-R ont été ouverts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 continuent de percevoir l'allocation jusqu'à expiration de leurs droits.

**AI** (allocation d'insertion) : créée en 1984, elle était initialement destinée à certains demandeurs d'emploi qui ne pouvaient prétendre à l'indemnisation du chômage, car ils ne justifiaient pas d'une activité professionnelle passée suffisante. Depuis 1992, elle était réservée aux détenus libérés après une incarcération d'au moins deux mois, aux personnes en attente de réinsertion ou en instance de reclassement (rapatriés, apatrides, réfugiés et personnes ayant sollicité l'asile en France, salariés expatriés non couverts par le régime d'assurance chômage...). Elle a été remplacée par l'allocation temporaire d'attente (ATA) en novembre 2006 (*cf.* fiche 14).

**ALF** (allocation de logement familiale) : créée en 1948, elle s'adresse aux ménages aux revenus modestes ayant des enfants ou d'autres personnes à charge et couvre une partie du loyer ou des mensualités de remboursement d'un prêt pour les accédants à la propriété (*cf.* fiche 21).

**ALS** (allocation de logement sociale) : créée en 1971, elle élargit le champ des aides au logement couvert par l'ALF aux personnes âgées, aux infirmes et aux travailleurs de moins de 25 ans (*cf.* fiche 21).

**API** (allocation de parent isolé) : créée en 1976 et attribuée sous condition de ressources, elle s'adressait pour une durée limitée aux personnes assumant seules la charge d'un enfant né ou à naître. L'API « courte » est versée durant un an maximum si l'enfant a plus de 3 ans, l'API « longue » intervient jusqu'à 3 ans du plus jeune enfant. Elle est remplacée par le RSA socle majoré à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009 en Métropole, puis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les DOM.

**APL** (aide personnalisée au logement) : créée en 1977, elle s'adresse à tous les ménages aux revenus modestes, indépendamment de leurs caractéristiques démographiques, pour les logements conventionnés dans le cas des locataires ou pour un certain type de prêts pour les accédants à la propriété (*cf.* fiche 21).

**APRE** (aide personnalisée de retour à l'emploi) : mise en place conjointement avec le RSA, l'APRE est une aide attribuée aux bénéficiaires du RSA relevant du champ des « droits et devoirs » pour lever des obstacles ponctuels à leur reprise d'activité (cf. fiche 10).

**ASI** (allocation supplémentaire d'invalidité) : créée en 1957, elle est attribuée aux personnes invalides, titulaires d'une rente au titre de l'assurance invalidité ou vieillesse, qui n'ont pas l'âge requis pour bénéficier du minimum vieillesse (cf. fiche 16).

**ASPA** (allocation de solidarité aux personnes âgées) : cette allocation permet aux personnes âgées de 65 ans ou plus (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité au travail), disposant de faibles revenus, d'atteindre un seuil minimal de ressources (le minimum vieillesse). Elle remplace depuis le 13 janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse du premier et second étages (cf. fiche 18).

**ASS** (allocation de solidarité spécifique) : créée en 1984, elle garantit des ressources minimales aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'indemnisation, sous certaines conditions de durée d'activité antérieure et de ressources (cf. fiche 12).

**ASV** (allocation supplémentaire vieillesse) : créée en 1956, cette allocation du second étage du minimum vieillesse (cf. fiche 18) s'adresse aux personnes âgées de 65 ans ou plus (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité au travail) et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse. Elle est encore versée aux bénéficiaires des anciennes allocations du minimum vieillesse, qui n'ont pas choisi de recevoir l'ASPA.

**ATA** (allocation temporaire d'attente) : allocation chômage de solidarité qui remplace l'AI pour les nouvelles entrées depuis novembre 2006. Elle est réservée aux demandeurs d'asile qui ne sont pas hébergés dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), aux apatrides, aux anciens détenus libérés, aux anciens salariés expatriés non couverts par l'assurance chômage, ainsi qu'aux bénéficiaires de la protection subsidiaire ou temporaire et aux

victimes étrangères de la traite des êtres humains ou du proxénétisme (cf. fiche 14). À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015, pour les demandeurs d'asile, les étrangers couverts par la protection temporaire et les étrangers victimes de proxénétisme ou de traite des êtres humains, l'ATA est remplacée par l'ADA.

**ATS-R** (allocation transitoire de solidarité de remplacement) : cette allocation chômage du régime de solidarité remplace l'AER-R depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (cf. fiche 13). Elle est destinée aux demandeurs d'emploi n'ayant pas atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite mais justifiant du nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein, nés en 1952 ou en 1953, et ayant des droits ouverts aux allocations d'assurance chômage à la date du 10 novembre 2010. Depuis mars 2015, il n'existe plus d'allocataires de l'ATS-R, puisque les générations concernées ont atteint l'âge minimal légal de départ à la retraite (61 ans et 2 mois pour la génération née en 1953). L'ATS-R a été remplacée pour les demandeurs d'emploi nés en 1954 et 1955 par la prime transitoire de solidarité (PTS), instaurée à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**AV** (allocation veuvage) : créée en 1980, elle est versée aux personnes veuves d'un assuré social du régime général ou agricole, ne pouvant pas encore prétendre aux pensions de réversion (cf. fiche 17). La durée du versement est limitée à deux ans à compter du mois de décès de l'assuré (ou jusqu'à l'âge de 55 ans si l'allocataire avait au moins 50 ans au moment du décès de son conjoint).

**AVTS** (allocation aux vieux travailleurs salariés) : créée en 1941, elle constitue une des allocations du premier étage du minimum vieillesse. Elle est attribuée aux travailleurs âgés qui ont insuffisamment cotisé.

## B

**Baromètre d'opinion de la DREES** : depuis 2000, cette enquête mesure l'opinion des Français sur la protection sociale, la santé et les inégalités, ainsi que sur les politiques menées dans ces domaines. Elle est réalisée en France métropolitaine sur un échantillon de 3 000 personnes, sélectionné selon la méthode des quotas.

**BMS** (enquête Bénéficiaires de minima sociaux) : cette enquête, réalisée par la DREES, s'inscrit dans le cadre du dispositif d'observation statistique des situations des populations en difficulté. Elle a pour principal objectif de mieux connaître les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux. La dernière enquête a été menée fin 2012. Les deux précédentes dataient de 2003 et 2006.

## C

**CDAPH** (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) : créée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », elle résulte de la fusion des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) et des commissions départementales d'éducation spéciale (CDES).

Les CDAPH prennent les décisions relatives à l'ensemble des droits des personnes handicapées. Elles sont notamment compétentes pour apprécier le taux d'incapacité des personnes handicapées, attribuer la prestation de compensation du handicap, reconnaître la qualité de travailleur handicapé, se prononcer sur les mesures facilitant l'insertion scolaire, etc.

**CDC** (Caisse des dépôts et consignations) : groupe public chargé notamment de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite.

**CER** (contrat d'engagement réciproque) : les bénéficiaires du RSA peuvent bénéficier d'un accompagnement social et professionnel adapté à leurs besoins par un organisme désigné par le département. Cet accompagnement, obligatoire pour les bénéficiaires dans le champ des droits et devoirs, donne lieu à un CER lorsqu'il est réalisé par un organisme autre que Pôle emploi. Ce contrat précise les engagements réciproques du bénéficiaire et de cet organisme en matière d'insertion professionnelle ou sociale.

**CMU et CMU-C** (couverture maladie universelle et complémentaire) : créée en 1999, elle vise à généraliser le système de protection sociale en matière

de santé en affiliant automatiquement au régime général de l'assurance maladie, sur critères de résidence, toute personne n'ayant pas de droits ouverts à un autre titre à un régime de l'assurance maladie. Le volet complémentaire est soumis à condition de ressources et concerne, de ce fait, de nombreux bénéficiaires de minima sociaux (cf. fiche 23). La CMU de base est supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite à la mise en place de la protection universelle maladie (PUMA). La CMU-C continue d'exister.

**CNAF** (Caisse nationale des allocations familiales) : établissement public à caractère administratif qui forme la branche « famille » de la Sécurité sociale. À ce titre, il gère les prestations familiales, les aides au logement, le RSA, l'AAH, etc.

**CNAM ou CNAMTS** (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) : établissement public national à caractère administratif, sous tutelle des ministères chargé de la Sécurité sociale et de l'Économie et des Finances, qui gère, au plan national, les branches maladie et accidents du travail – maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale dont relèvent les salariés du privé.

**CNAV ou CNAVTS** (Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés) : organisme qui gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale, c'est-à-dire la retraite de base des salariés du commerce, de l'industrie et des services.

**CRDS** (contribution pour le remboursement de la dette sociale) : impôt créé en 1996 sur le modèle de la CSG.

**CSG** (contribution sociale généralisée) : impôt institué en 1990 et destiné à financer la protection sociale. Il s'applique à l'ensemble des revenus des personnes domiciliées en France : revenus d'activité, de remplacement, du patrimoine, etc.

## D

**Décile** : si on ordonne une distribution de revenu disponible, de niveau de vie, etc., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties

égales. Ainsi, pour une distribution de revenu disponible : 10 % des personnes ont un revenu disponible inférieur au premier décile (noté généralement D1) ; 10 % des personnes ont un revenu disponible supérieur au neuvième décile (noté généralement D9). Par extension, on désigne par premier décile les 10 % de la population dont le revenu est inférieur au premier décile de revenu, par deuxième décile, les 10 % qui ont des ressources se situant entre les premier et deuxième déciles, etc.

**Droits et devoirs** (du bénéficiaire du RSA) : les bénéficiaires du RSA sans emploi ou dont les revenus d'activité sont inférieurs à 500 euros par mois sont soumis à des droits et des devoirs, dont ils ont été informés lors de l'élaboration du dossier.

- Les droits consistent en un accompagnement professionnel ou social individuel du bénéficiaire du RSA assuré par un référent unique désigné par le conseil départemental.
- Les devoirs consistent en un engagement du bénéficiaire du RSA à rechercher un emploi ou à entreprendre des actions d'insertion sociale ou socioprofessionnelle.

## E

**ENIACRAMS** (échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux) : panel annuel de bénéficiaires de compléments de revenus d'activité ou de minima sociaux, d'âge actif, qui succède à l'ENIAMS (échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux), dont le champ avait déjà été élargi aux bénéficiaires d'un revenu minimum garanti suite à l'instauration du RSA en 2009. Il est réalisé à partir de données administratives collectées auprès des organismes gestionnaires de ces minima (CNAF, MSA et Pôle emploi) et du Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) de l'INSEE. Il permet de suivre l'évolution de la situation des individus, non seulement dans les minima sociaux ou dans les compléments de revenus d'activité, mais aussi par rapport au chômage (indemnisé ou non) et à l'emploi salarié (grâce à l'appariement au panel tous salariés).

**ERFS** (enquête Revenus fiscaux et sociaux) : cette enquête de l'INSEE constitue la source de référence sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire en France. Elle est disponible de manière annuelle depuis 2005. Elle s'appuie sur un échantillon représentatif des ménages en France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi, leurs déclarations fiscales, et les prestations qu'ils ont perçues de la CNAF, de la CNAV ou de la MSA. Les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) ont été rétrospectivement réajustées depuis 1996 pour être rendues comparables aux enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

## F

**FAJ** (Fonds d'aide aux jeunes) : créée en 1989, cette aide de dernier recours est octroyée, par les conseils départementaux, aux jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande difficulté sociale ou professionnelle. Son principal mode d'attribution consiste en des aides financières individuelles mobilisables plusieurs fois (*cf.* fiche 11).

**FNSA** (Fonds national des solidarités actives) : créé par la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA, cet organisme cofinance le RSA, aux côtés des conseils départementaux. Plus précisément, il finance le RSA versé en complément des ressources d'activité des travailleurs à revenus modestes (RSA activité) et le RSA jeune.

**FSV** (Fonds de solidarité vieillesse) : cet établissement public, sous tutelle des ministères en charge de la Sécurité sociale et du Budget, finance les avantages non contributifs, c'est-à-dire ne donnant pas lieu à cotisation sociale, et relevant de la solidarité nationale. Il dispose, à cet effet, de recettes de nature fiscale.

## I

**Intensité de la pauvreté** : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'INSEE mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le

seuil de pauvreté. Il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté – niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

Plus cet indicateur est élevé, plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

## M

**MDA** (majoration de durée d'assurance) : la naissance ou l'adoption d'un enfant et son éducation permettent de bénéficier d'une majoration de trimestres d'assurance vieillesse.

**Ménages complexes** : ménages qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou tout autre combinaison de familles et personnes isolées. Une famille comprend au moins deux personnes, elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires (et eux-mêmes sans enfant).

**Minimum vieillesse** : voir ASPA, ASV (cf. fiche 18).

**MSA ou CMSA** (Mutualité sociale agricole) : caisse de protection sociale des agriculteurs. On distingue le régime MSA « non-salariés » du régime MSA « salariés ».

## N

**Niveau de vie** : ce concept correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

## O

**OFPRA** (Office français de protection des réfugiés et apatrides) : établissement public doté d'une autonomie administrative et financière, chargé de l'application des textes français et des conventions européennes et internationales relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié, d'apatride et à l'admission à la protection subsidiaire.

## P

**Pauvreté monétaire relative** : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Pôle emploi** : cet établissement public à caractère administratif est issu de la fusion, fin 2008, de l'ANPE et des ASSEDIC. Il fait partie du service public de l'emploi.

**PPAE** (projet personnalisé d'accès à l'emploi) : dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi visant à accélérer leur retour à l'emploi. Il est établi par l'intéressé en coopération avec Pôle emploi. Les bénéficiaires du RSA dont l'accompagnement est effectué par Pôle emploi établissent un PPAE avec leur conseiller.

**PPE** (prime pour l'emploi) : crédit d'impôt, mis en place en 2001, accordé sous condition de ressources globales du foyer fiscal aux personnes en emploi disposant de faibles revenus d'activité. Le RSA absorbe partiellement cette prestation fiscale (cf. fiche 22). Elle est remplacée par la prime d'activité depuis janvier 2016.

**Prestations familiales** : prestations sociales dont l'objet est d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants (cf. fiche 20). On distingue trois grands types de prestations familiales selon qu'elles sont dédiées :

- À la naissance et au jeune enfant : la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) qui comporte la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base (AB), le complément de libre choix du mode de garde (CMG) et la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PREPAREE) ;
- À l'entretien des enfants : par exemple, les allocations familiales (AF), le complément familial (CF), l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Aux familles monoparentales : l'allocation de soutien familial (ASF).

**Prime d'activité** : instituée par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, la prime d'activité remplace le RSA activité et la prime

pour l'emploi (PPE) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (et ultérieurement à Mayotte). Financée par l'État comme le RSA activité, la prime d'activité est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes. Sa réglementation s'inscrit dans la continuité de celle du RSA activité, avec un barème proche au lancement de la prestation, mais présentant cependant quelques spécificités (cf. fiche 10).

## R

**Redistribution** : transferts monétaires ou en nature (services collectifs par exemple) vers les ménages, effectués par l'État ou la Sécurité sociale, grâce à des prélèvements sur les revenus de certains individus ou ménages. L'objectif de cette redistribution est de tendre vers davantage de justice sociale. On parle de « redistribution verticale » lorsque cette redistribution aboutit à une réduction des inégalités de revenus.

On parle de « redistribution horizontale » lorsqu'elle se contente de couvrir les risques sociaux quel que soit le niveau des revenus, y compris donc lorsque cette couverture se fait au sein d'un groupe d'individus ayant le même niveau de revenu ou au bénéfice d'individus ayant les revenus les plus élevés.

**Revenu disponible** : il s'agit de la somme des revenus d'activité, revenus du patrimoine, transferts en provenance d'autres ménages et prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage) des ménages, nette des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

**RMI** (revenu minimum d'insertion) : créé en décembre 1988, il visait à garantir un revenu minimum à toute personne résidant légalement sur le territoire français et âgée d'au moins 25 ans (ou assumant la charge d'un enfant né ou à naître). Il était assorti, en contrepartie, d'un engagement à suivre des actions d'insertion et s'est vu placer sous la pleine responsabilité des départements depuis

2004. Le RMI est remplacé par le RSA en Métropole à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009, puis dans les DOM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**RSA** (revenu de solidarité active) : créé par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, il s'agit d'une prestation sociale en faveur des foyers ayant de faibles ressources (cf. fiche 10). Depuis la mi-2009, il remplace le RMI et l'API en Métropole (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour les DOM et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour Mayotte). Il jouait ainsi un double rôle de minimum social (RSA socle) et de complément de revenus d'activité pour les travailleurs pauvres (RSA activité). Ce dispositif réforme et réorganise l'ensemble des mécanismes visant à orienter et accompagner les personnes en difficulté dans un processus d'insertion. Le dispositif global était sous la double responsabilité de l'État et des départements. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le RSA a été étendu aux moins de 25 ans (RSA jeune) sous certaines conditions d'activité professionnelle minimale. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la prime d'activité se substitue au RSA activité. Avec la disparition de celui-ci, le RSA ne comporte plus que son volet minimum social, le RSA socle.

**RSO** (revenu de solidarité) : créé en 2001 dans les départements d'outre-mer, il s'adresse aux bénéficiaires du RSA ou du RMI depuis au moins deux ans, âgés de 55 ans ou plus et qui s'engagent à quitter définitivement le marché du travail (cf. fiche 19).

## S

**Seuil de pauvreté** : il s'établit à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. D'autres seuils sont parfois utilisés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

**SILC ou EU-SILC** (European Union - Statistics on Income and Living Conditions) : enquête sur les revenus et les conditions de vie. Elle constitue un outil important permettant de dresser un état des lieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale au niveau européen.

**Statistiques sur les conditions de vie** (SRCV) : enquête annuelle par panel couvrant de nombreux thèmes sur les revenus (de l'année civile précédant

la collecte), la situation financière et les conditions de vie des ménages. Le questionnaire permet à la fois de collecter des informations portant sur le ménage et de renseigner précisément les caractéristiques individuelles de tous ses membres. 11 000 ménages environ sont interrogés chaque année. L'enquête SRCV est la partie française du système communautaire EU-SILC (European Union - Statistics on Income and Living Conditions).

## T

---

**Taux de pauvreté** : il s'agit de la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté pour une année donnée.

## U

---

**Unité de consommation (UC)** : les dépenses d'un ménage composé de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation. Elles sont dans cet ouvrage calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée », qui consiste à décompter 1 UC pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 UC par enfant de moins de 14 ans.



## Annexe 2

# Bibliographie

### AAH

---

- > **Abrossimov C., Chérèque F.**, 2014, « Les liens entre handicap et pauvreté : les difficultés dans l'accès aux droits et aux ressources », rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), 2014-048R, novembre.
- > **Barhouni M.**, 2015, « La situation professionnelle des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés », *Dares Analyses*, DARES, n° 036, mai.
- > **Blanc P., Cazalet A., Montgolfier de A.**, 2010, « L'allocation aux adultes handicapés : aller au bout de la réforme pour mieux maîtriser la dépense », rapport d'information du Sénat n° 36 (2010-2011) fait au nom de la commission des Finances et de la commission des Affaires sociales, octobre. Disponible sur le site Internet du Sénat.
- > **Blanc P.**, 2007, « Loi handicap : pour suivre la réforme », rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires sociales, Sénat, n° 359, juillet.
- > **Busnel M. et al.**, 2009, « L'emploi : un droit à faire vivre pour tous », rapport d'évaluation au ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et au secrétaire d'État chargé de la Famille et de la Solidarité, décembre. Disponible sur le site Internet de La Documentation française.
- > **Collinet P., Thibault F.**, 2012, « Les bénéficiaires en emploi de l'allocation aux adultes handicapés », *L'e-ssentiel*, CNAF, n° 125, août.
- > **Cour des comptes**, 2009, « L'évolution de la charge de financement de l'allocation aux adultes handicapés », rapport disponible sur le site Internet de la Cour des comptes.
- > **Demoly E.**, 2009, « La réponse à la première demande d'AAH », *Études et Résultats*, DREES, n° 687, avril.
- > **Demoly E.**, 2006, « L'activité des Cotorep en 2005 : une augmentation liée à la création du complément de ressources », *Études et Résultats*, DREES, n° 527, octobre.
- > **Escaig B.**, 2009, « Les personnes souffrant d'un handicap psychique : allocation aux adultes handicapés et emploi », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, avril.

### Aide aux jeunes âgés de 18 à 25 ans

---

- > **Castell L., Portela M., Rivalin R.**, 2016, « Les principales ressources des 18-24 ans : premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Études et Résultats*, DREES, n° 965, juin.
- > **Legal A.**, 2015, « 97 000 jeunes en grande précarité bénéficient du fonds d'aide aux jeunes en 2013 », *Études et Résultats*, DREES, n° 903, janvier.
- > **Lhommeau B.**, 2016, « Prestations familiales et de logement en 2014 : 47 % des 18-24 ans sont couverts par au moins une prestation », *Études et Résultats*, DREES, n° 967, juin.
- > **Lhommeau B.**, 2014, « Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents : revenus et niveau de vie », *Études et Résultats*, DREES, n° 867, février.

### Allocations logement

---

- > **Accardo J., Bugeja F.**, 2009, « Le poids des dépenses de logement depuis vingt ans », in *Cinquante ans de consommation en France*, Paris, INSEE, coll. « Insee Références ».

- > **Arnault S., Crusson L.**, 2012, « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 : alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première*, INSEE, n° 1395, mars.
- > **Briant P.**, 2010, « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », in *France, portrait social*, Paris, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **Calcoen F., Cornuel D.**, 2001, « Les aides personnelles au logement en France dans l'histoire des politiques du logement », *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 64, juin.
- > **Collinet P., Salesses C.**, 2010, « Les bénéficiaires d'une aide au logement en 2008 », *L'essentiel*, CNAF, n° 94, janvier.
- > **Collinet P., Salesses C., Tomasini M.**, 2008, « Les aides au logement : principales évolutions depuis 2001 », *Les Travaux de l'ONPES 2007-2008*, La Documentation française, n° 5.
- > **Collinet P., Salesses C., Tomasini M.**, 2008, « Les aides au logement : principales évolutions des aides au logement depuis 2002 et caractéristiques de l'allocation de logement temporaire », *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 94, décembre.
- > **Commissariat général au développement durable**, 2012, « Comptes du logement 2011 : premiers résultats 2012 », CGDS/SOeS.
- > **Cour des comptes**, 2015, rapport public annuel 2015.
- > **Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC)**, 2012, *Éléments de calcul des aides au logement*.
- > **Even K.**, 2009, « L'augmentation de l'effort financier pour se loger : cycle immobilier et modifications des compositions familiales des 30 dernières années », *Informations sociales*, CNAF, n° 155.
- > **Fack G.**, 2011, « Les aides personnelles au logement sont-elles efficaces ? », in *Pour sortir de la crise du logement*, Paris, La Découverte, coll. « Regards croisés sur l'économie », n° 9.
- > **Jacquot A., Jezequel B., Minodier C.**, 2004, « Les charges dans le budget des locataires », *Insee Première*, INSEE, n° 990, novembre.
- > **Jacquot A.**, 2000, « La réforme des aides au logement dans le secteur locatif », *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 62, décembre.
- > **Laferrère A., Le Blanc D.**, 2002, « Comment les aides au logement affectent-elles les loyers ? », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 351, août.
- > **Nicolas M.**, 2004, « Le taux d'effort de bénéficiaires des aides au logement », *Les Travaux de l'ONPES 2003-2004*, La Documentation française, n° 3.
- > **Nicolas M., Thibault F., Mahieu R.**, 2005, « Les déterminants du taux d'effort des bénéficiaires d'aides au logement », *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 79, mars.
- > **Renard E., Legal A.**, 2011, « Les aides au logement : des inégalités dans la couverture des dépenses », in *Minima sociaux et prestations sociales en 2009*, Paris, DREES, coll. « Études et Statistiques ».
- > **Renard E.**, 2010, « Le logement des ménages modestes », *Les Travaux de l'ONPES 2009-2010*, La Documentation française, n° 6.

### CMU-C

---

- > **Allonier C., Boisguérin B., Le Fur P.**, 2012, « Les bénéficiaires de la CMU-C déclarent plus de pathologies que le reste de la population : résultats des enquêtes ESPS 2006-2008 », *Études et Résultats*, DREES, n° 793, mars.
- > **Barlet M., Befly M., Raynaud D.** (dir.), 2016, *La complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties*, Paris, DREES, coll. « Panoramas de la Drees - santé ».

- > **Blotière P.-O., Tuppin P., Ricordeau P. et al.**, 2011, « Surmortalité et hospitalisations plus fréquentes des bénéficiaires de la couverture médicale universelle complémentaire en 2009 », *La Presse médicale*, vol. 40, n° 6, juin.
- > **Garnero M., Le Palud V.**, 2013, « Les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2010 », *Études et Résultats*, DREES, n° 837, avril.
- > **Jess N.**, 2015, « Les effets de la couverture maladie universelle complémentaire sur le recours aux soins », *Études et Résultats*, DREES, n° 944, décembre.
- > **Païta M., Ricordeau P., Roquefeuil de L. et al.**, 2007, « Les affections de longue durée des bénéficiaires de la CMU complémentaire », *Points de repère*, CNAMTS, n° 8, août.

### Évolution de l'économie française

---

- > **INSEE**, 2016, *Tableaux de l'économie française*, coll. « Insee Références ».
- > **INSEE**, 2014, *Trente ans de vie économique et sociale*, coll. « Insee Références ».
- > **Minni C. (dir.)**, 2016, « Emploi, chômage, population active : rebond de l'emploi salarié en 2015 », *Dares Analyses*, DARES-INSEE, n° 035, juillet.

### Insertion sur le marché du travail

---

- > **Barhoumi M.**, 2015, « La situation professionnelle des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés », *Dares Analyses*, DARES, n° 36, mai.
- > **Barnay T., Sauze D., Sultan-Taïeb H.**, 2010, « La santé au travail : une préoccupation multiforme pour les économistes », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, décembre.
- > **Collet M., De Riccardis N., Gonzalez L.**, 2013, « Trajectoires professionnelles et de santé et sorties définitives de l'emploi avant 60 ans », *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 45, DREES, octobre.
- > **Grangier J., Isel A.**, 2014, « Situation sur le marché du travail et accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA et de l'ASS », *Dares Analyses*, DARES-DREES, n° 69, septembre.

### Minimum vieillesse

---

- > **Arnold C., Barthélémy N.**, 2014, « Les allocataires du minimum vieillesse : parcours et conditions de vie », *Études et Résultats*, DREES, n° 863, janvier.
- > **Augris N., Bac C.**, 2009, « Évolution de la pauvreté des personnes âgées et minimum vieillesse », *Retraite et Société*, La Documentation française, n° 56, janvier.
- > **Augris N.**, 2008, « Les allocataires du minimum vieillesse », *Études et Résultats*, DREES, n° 631, avril.
- > **Chaput H., Julienne K., Lelièvre M.**, 2006, « L'aide à la vieillesse pauvre : la construction du minimum vieillesse », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, janvier-mars.
- > **Commission des comptes de la Sécurité sociale**, 2015, « Les comptes de la Sécurité sociale », rapport, septembre.
- > **Solard G. (dir.)**, 2016, *Les retraités et les retraites*, Paris, DREES, coll. « Panoramas de la Drees - social ».

### Pauvreté et exclusion sociale

---

- > **Aerts A.-T., Chirazi S., Cros L.**, 2015, « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première*, INSEE, n° 1552, juin.

- > **Borgetto M.**, 2004, « Les enjeux actuels de l'accès aux droits : sens, portée, impact des politiques d'insertion », *Informations sociales*, n° 120, décembre.
- > **Cambois E.**, 2004, « Les personnes en situation sociale difficile et leur santé », *Les Travaux de l'ONPES 2003-2004*, La Documentation française, n° 3.
- > **Desplanques G., Lopez A., Neyret G., Roth N.**, 1998, « Pauvreté, précarité, exclusion : pour une meilleure connaissance des situations et des processus », rapport du groupe de travail CNIS, n° 42, mars.
- > **Fondation Abbé-Pierre**, 2016, « L'état du mal-logement en France », vingt-et-unième rapport annuel, janvier.
- > **Grobon S.**, 2015, « Quelles perceptions de la pauvreté dans l'opinion ? », in *Minima sociaux et prestations sociales*, Paris, DREES, coll. « Études et Statistiques ».
- > **Grobon S.**, 2014, « Opinions sur la pauvreté et l'exclusion sociale en 2013 », in *Minima sociaux et prestations sociales*, Paris, DREES, coll. « Études et Statistiques ».
- > **INSEE**, 2005, « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique*, n° 383-384-385, décembre.
- > **INSEE**, 1997, « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, août-septembre-octobre.
- > **Le Laidier S.**, 2009, « Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenus », *Insee Première*, INSEE, n° 1264, novembre.
- > **Lelièvre M.**, 2014, « Les bénéficiaires de minima sociaux d'insertion dans la crise économique », in *France, portrait social*, Paris, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **Lombardo P., Missègue N., Seguin E., Tomasini M.**, 2011, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Paris, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **Missègue N.**, 2015, « Revenus minima garantis : la moitié des bénéficiaires vivent avec moins de 920 euros par mois en 2012 », *Études et Résultats*, DREES, n° 921.
- > **Missègue N., Wolff L.**, 2011, « Écarts de niveau de vie : l'impact du salaire horaire, du temps partiel et des durées d'emploi », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Paris, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **ONPES**, 2016, « L'invisibilité sociale : une responsabilité collective », rapport 2016, La Documentation française, juin.
- > **ONPES**, 2015, « Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale », rapport 2014-2015, La Documentation française, mars.
- > **ONPES**, 2014, « Les effets d'une crise économique de longue durée », rapport 2013-2014, La Documentation française, juillet.
- > **ONPES**, 2013, « Penser l'assistance », rapport thématique, La Documentation française, septembre.
- > **ONPES**, 2012, « Crise économique, marché du travail et pauvreté », rapport 2011-2012, La Documentation française, mars.
- > **ONPES**, 2010, « Bilan de 10 ans d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'heure de la crise », rapport 2009-2010, La Documentation française, mars.
- > **ONPES**, 2008, rapport 2007-2008, La Documentation française, avril.
- > **Pliquet E.**, 2015, « L'hébergement social, hors urgence : plus de 81 000 personnes sans logement accueillies en établissements », *Études et Résultats*, DREES, n° 918, juin.
- > **Pliquet E.**, 2015, « Plus de 100 000 places d'hébergement pour les personnes en difficulté sociale », *Études et Résultats*, DREES, n° 916, avril.
- > **Sédrați-Dinet C.**, 2014, « La réforme de la domiciliation reste au milieu du gué », *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 2888, décembre.

- > **Seillier B.**, 2008, « La lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une responsabilité à partager », rapport du Sénat, n° 445, tomes 1 et 2, juillet. Disponible sur le site Internet du Sénat.
- > **Sénat**, 2008, « La mesure de la pauvreté et de l'exclusion : quels indicateurs ? », *Les documents de travail du Sénat*, Série Études économiques, juin. Disponible sur le site Internet du Sénat.
- > **Wresinski J.**, 1987, « Grande pauvreté et précarité économique », rapport au Conseil économique et social, *Journal officiel*, février.

### Prestations familiales

---

- > **Albouy V., Roth N.**, 2003, « Les aides publiques en direction des familles : ampleur et incidences sur les niveaux de vie », rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille, février.
- > **CNAF**, 2015, fascicule des prestations légales, des aides au logement, du revenu de solidarité active au 31 décembre 2014, juillet.
- > **Lhommeau B.**, 2016, « Prestations familiales et de logement en 2014 : 47 % des 18-24 ans sont couverts par au moins une prestation », *Études et Résultats*, DREES, n° 967, juin.

### Redistribution et niveau de vie

---

- > **Accardo J.**, 2007, « Du bon usage des échelles d'équivalence. L'impact du choix de la mesure », *Informations sociales*, CNAF, n° 137.
- > **Arnold C., Lelièvre M.**, 2013, « Le niveau de vie des personnes âgées de 1996 à 2009 : une progression moyenne en ligne avec celle des personnes d'âge actif, mais des situations individuelles et générationnelles plus contrastées », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Paris, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **Barnouin T. et al.**, 2016, « Prestations sociales : depuis la crise, une croissance modérée en France et en Europe », *Études et Résultats*, n°962, DREES, juin.
- > **Beffy M.** (dir.), 2016, *La protection sociale en France et en Europe en 2014 : résultats des comptes de la protection sociale*, Paris, DREES, coll. « Panoramas de la Drees - social ».
- > **Boiron A., Labarthe J.** (dir.), 2016, *Les revenus et le patrimoine des ménages*, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **Boiron A., Labarthe J., Richet-Mastain L., Zergat Bonnin M.**, 2015, « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première*, n° 1566, septembre.
- > **Cazenave M.-C., Fontaine M., Fourcot J. et al.**, 2015, « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2014 pénalisent les 50 % des ménages les plus aisés et épargnent les 10 % les plus modestes », in *France, portrait social*, Paris, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **Cazenave M.-C., Duval J., Fontaine M. et Stehlé J.**, 2014, « Redistribution : en 2013, les nouvelles mesures accroissent la fiscalité des ménages et réduisent légèrement les inégalités », in *France, portrait social*, Paris, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **Cazenave M.-C.**, 2010, « La place des minima sociaux dans le système français de redistribution », in *Les Minima sociaux en 2008-2009 : années de transition*, Paris, DREES, coll. « Études et Statistiques ».
- > **Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC)**, 2001, « Accès à l'emploi et protection sociale », rapport n° 1, La Documentation française, février.
- > **Fontaine M., Sicsic M.**, 2015, « Des indicateurs précoces de pauvreté et d'inégalités : résultats expérimentaux pour 2014 », *Insee Analyses*, INSEE, n° 23, décembre.
- > **Le Laidier S.**, 2009, « Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenus », *Insee Première*, INSEE, n° 1264, novembre.

- > **Lelièvre M., Pujol J., Sautory O.**, 2010, « Niveau de vie par âge et génération », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **Lombardo P., Missègue N., Seguin E., Tomasini M.**, 2011, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », *Les revenus et le patrimoine des ménages*, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **Marical F.**, 2009, « Les mécanismes de réduction des inégalités de revenus en 2008 », in *France, portrait social*, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **Missègue N., Wolff L.**, 2011, « Écarts de niveau de vie : l'impact du salaire horaire, du temps partiel et des durées d'emploi », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **Perron-Bailly P.**, 2015, « Le système de protection sociale vu par les Français : protecteur mais à réformer », in *La Protection sociale en France et en Europe en 2013*, Paris, DREES, coll. « Études et Statistiques ».

### Régime de solidarité chômage

---

- > **Deroyon T.**, 2010, « Les allocataires du régime de solidarité nationale entre 2005 et 2008 », *Dares Analyses*, DARES, n° 2010-059, septembre.
- > **Tuchszirer C.**, 2008, « Indemnisation et accompagnement des chômeurs : une articulation à reconsidérer », *Connaissance de l'emploi*, CEE, n° 51, février.
- > **Vinceneux K.**, 2015, « Les demandeurs d'emploi non indemnissables par le régime d'assurance chômage en 2013 », *Dares Analyses*, DARES, n° 2015-063, septembre.

### RMI

---

- > **Anguis M.**, 2007, « La population des allocataires du RMI : tendances d'évolution et disparités départementales », *Études et Résultats*, DREES, n° 568, avril.
- > **Cazain S., Donné S.**, 2008, « Le chômage comme déterminant de l'évolution du nombre d'allocataires au RMI », *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 91, mars.
- > **Cazain S., Donné S.**, 2007, « Le dispositif d'intéressement à la reprise d'activité des allocataires du RMI », *L'essentiel*, CNAF, n° 67, novembre.
- > **Cour des comptes**, 2002, « L'insertion des bénéficiaires du RMI », rapport disponible sur le site Internet de la Cour des comptes.
- > **Cour des comptes**, 1995, « Le revenu minimum d'insertion », rapport public annuel.
- > **Inspection générale des affaires sociales (IGAS)**, rapport annuel 2007-2008 sur les politiques sociales décentralisées.
- > **Lelièvre M., Nauze-Fichet E.** (dir.), 2008, *RMI, l'état des lieux : 1988-2008*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».
- > **Sauvage P., Vanlerenberghe P.**, 1992, « Le RMI : trois ans de mise en œuvre », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 252, mars.
- > **Vanlerenberghe P.**, 1992, « RMI : le pari de l'insertion », rapport de la Commission nationale d'évaluation du RMI, La Documentation française.

### RSA

---

- > **Arnold C., Lelièvre M.**, 2011, « Enquête auprès des conseils généraux sur les nouveaux modes d'organisations suite à la mise en place du RSA », rapport final du Comité national d'évaluation du RSA, annexe 10, décembre.
- > **Arnold C., Lelièvre M.**, 2012, « Les modes d'organisation des conseils généraux avec la mise en place du revenu de solidarité active », *Études et Résultats*, DREES, n° 800, mars.

- > **Bonnefoy V., Buffeteau S., Cazenave M.-C.**, 2009, « De la prime pour l'emploi au revenu de solidarité active : un déplacement de la cible au profit des travailleurs pauvres », in *France, portrait social*, INSEE, coll. « Insee Références ».
- > **Bourgeois C., Tavan C.**, 2009, « Le revenu de solidarité active : principes de construction et effets attendus », *Trésor-Éco*, DGTPPE, n° 61, juillet.
- > **Bourguignon F.**, 2011, rapport final du Comité national d'évaluation du RSA, La Documentation française, décembre.
- > **Bourguignon F.**, 2009, rapport final sur l'évaluation des expérimentations RSA, La Documentation française, mai.
- > **Cytermann L.**, 2009, « L'inclassable RSA », *Droit social*, n° 677-3, mars.
- > **Desmarescaux S.**, 2009, mission parlementaire sur les droits connexes locaux dans le cadre de la généralisation du RSA, rapport du Sénat, mai.
- > **Domingo P., Pucci M.**, 2013, « Les vecteurs du non-recours au revenu de solidarité active du point de vue de l'usager », *Informations sociales*, CNAF, n° 178, septembre.
- > **Domingo P., Pucci M.**, 2011, « Le non-recours au RSA et ses motifs », rapport final du Comité national d'évaluation du RSA, Paris, La Documentation française, annexe 1, décembre.
- > **Dujol J.-B., Grass E.**, 2009, « La construction du RSA », *Droit social*, n° 677-3, mars.
- > **Hirsch M.**, 2008, *Livre vert : vers un revenu de solidarité active*, La Documentation française, mars.
- > **Hirsch M.**, 2005, « Au possible, nous sommes tenus : la nouvelle équation sociale », rapport de la commission Familles, vulnérabilité, pauvreté, ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, avril.
- > **D'Isanto A., Reduron V.**, 2016, « La croissance du nombre d'allocataires du RSA diminue mais reste élevée », *Études et Résultats*, n° 956, DREES, mars.
- > **Lalanne G.**, 2011, « Le non-recours au RSA : effet sur le revenu disponible des ménages modestes », rapport final du Comité national d'évaluation du RSA, La Documentation française, annexe 3, décembre.
- > **Lelièvre M., Nauze-Fichet E. (dir.)**, 2010, « Le revenu de solidarité active : minimum social et complément de revenu d'activité », in *RMI, l'état des lieux : 1988-2008*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».
- > **Loubet A., Reduron V.**, 2015, « Le RSA en 2014 : une augmentation qui fléchit mais reste soutenue », *Études et Résultats*, DREES, n° 908, mars.
- > **Roman D.**, 2008, « RSA : 20 ans après le RMI, une réforme a minima – Loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 », *La Semaine juridique – social*, décembre.

### Système des minima sociaux

---

- > **Bélorgey J.-M.**, 2000, « Minima sociaux, revenus d'activité, précarité », rapport du commissariat général du Plan, La Documentation française, juin.
- > **Calvo M.**, 2016, « Minima sociaux : la croissance soutenue du nombre d'allocataires s'atténue en 2014 », *Études et Résultats*, DREES, n°964, juin.
- > **Calvo M.**, 2015, « Les bénéficiaires de minima sociaux en 2013 », *Études et Résultats*, DREES, n° 945, décembre.
- > **Cazenave M.-C.**, 2010, « La place des minima sociaux dans le système français de redistribution », in *Les Minima sociaux en 2008-2009 : années de transition*, Paris, DREES, coll. « Études et Statistiques ».
- > **CNAF**, 2014, « L'accès aux droits et le non-recours dans la branche Famille de la Sécurité sociale », *Dossier d'étude*, n° 173, décembre.
- > **CNAF**, 2008, « Minima sociaux : diversité des logiques d'action et des publics », *Recherches et Prévisions*, n° 91, mars 2008.

- > **Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts** (CSERC), 1997, *Minima sociaux, entre protection et insertion*, Paris, La Documentation française.
- > **Fabre V.**, 2010, « Le système d'information sur les minima sociaux », in *Les Minima sociaux en 2008-2009 : années de transition*, Paris, DREES, coll. « Études et Statistiques ».
- > **Horusitzky P., Julienne K., Lelièvre M.**, 2006, « Un panorama des minima sociaux en Europe », *Études et Résultats*, DREES, n° 464, février.
- > **Isel A.**, 2014, « Les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : privations et difficultés financières », *Études et Résultats*, n° 871, DREES, février.
- > **Labarthe J., Lelièvre M.** (dir.), 2014, *Minima sociaux et prestations sociales*, Paris, DREES, coll. « Études et Statistiques ».
- > **Labarthe J., Lelièvre M.** (dir.), 2013, *Minima sociaux et prestations sociales*, Paris, DREES, coll. « Études et Statistiques ».
- > **Labarthe J., Lelièvre M.** (dir.), 2011, *Minima sociaux et prestations sociales en 2009*, Paris, DREES, coll. « Études et Statistiques ».
- > **Lelièvre M.** (dir.), 2015, *Minima sociaux et prestations sociales*, Paris, DREES, coll. « Études et Statistiques ».
- > **Lelièvre M., Mathern S., Nauze-Fichet E.**, 2008, « Les minima sociaux en France », in Cahuc P., Cette G., Zylberberg A. (dir.), *Salaires minimum et bas revenus : comment concilier justice sociale et efficacité économique ?*, rapport du Conseil d'analyse économique, La Documentation française, n° 79, novembre.
- > **Létard V.**, 2005, « Minima sociaux : mieux concilier équité et reprise d'activité », rapport d'information au Sénat, n° 334, mai.
- > **Mercier M., Raincourt de H.**, 2005, « Plus de droits et plus de devoirs pour les bénéficiaires des minima sociaux d'insertion », rapport au Premier ministre, La Documentation française, novembre.
- > **Nauze-Fichet E.**, 2010, « Historique du système des minima sociaux », in *Les Minima sociaux en 2008-2009 : années de transition*, Paris, DREES, coll. « Études et Statistiques ».
- > **Pétour P.**, 2001, « Les minima sociaux en France : constats et enjeux récents », *Regards sur l'actualité*, La Documentation française, n° 268, février.
- > **Pla A.**, 2006, « Des passages plus ou moins durables dans les minima sociaux », *Études et Résultats*, DREES, n° 536, novembre.
- > **Sirugue C.**, 2016, « Repenser les minima sociaux : vers une couverture socle commune », rapport au Premier ministre, avril.
- > **Site Internet de la DREES sur les minima sociaux** <http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/minima-sociaux/>